

Démarche participative – Quartier des Fleurettes

Compte rendu – Séance de restitution au groupe d'accompagnement, 02 octobre 2017

20h00, Pepperdine University, Marc-Dufour 15

Participants

Habitants :	Membres du groupe d'accompagnement
Équipe Pôle Gare :	Nathalie Luyet, Marianne Baudat
Mandataire démarche participative (Label Vert) :	Philipp Schweizer, Laura Mosimann
Mandataire projet d'aménagement espaces publics (Hüsler & associés) :	Jonathan Musy
Conseillère municipale :	Natacha Litzistorf

Introduction

Philipp Schweizer (PS) souhaite la bienvenue aux participants et aux représentants de la Ville pour cette 7ème, et dernière, séance du groupe d'accompagnement. Cette soirée est consacrée à la restitution du projet d'aménagement des espaces publics du quartier des Fleurettes, tel qu'il est soumis à l'examen préalable au canton, étape qui précède sa mise à l'enquête publique. Il passe ensuite la parole à Mme Natacha Litzistorf (NL), Conseillère municipale, directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture.

NL souhaite la bienvenue aux participants et les remercie pour leur engagement. Elle revient sur la proposition de la Municipalité d'une éventuelle piétonisation de la partie est du chemin des Fleurettes. Les discussions lors du groupe d'accompagnement (GA) du 1^{er} juin ont permis aux représentants de la Municipalité présents ce soir-là de récolter les avis des habitants. Suite à ces échanges, la Municipalité a décidé de poursuivre le projet sans piétonisation. Cette décision a été communiquée par e-mail aux membres du groupe d'accompagnement au début de l'été.

Une participante revient sur la lettre co-signée par trois habitants et envoyée à la Cellule Pôle Gare en début d'année et demande si les questions soulevées peuvent être abordées durant la soirée.

Mme Nathalie Luyet (NLu) indique que dans la réponse adressée aux signataires, elle proposait, pour ne pas créer de voie parallèle de discussion à la démarche participative, que ces questions soient soumises à l'ensemble des participants. Elles pourront donc être mises en discussion durant la soirée.

Etapes précédentes et restitution de la démarche participative

PS rappelle les différentes étapes de la démarche participative :

1. le diagnostic, réalisé au moyen de balades exploratoires et d'un sondage envoyé en tout-ménage ;
2. deux rencontres du groupe d'accompagnement (GA) du quartier pour prioriser les résultats du diagnostic et préparer le premier atelier participatif ;
3. un atelier participatif pour identifier les enjeux auxquels devait répondre le projet d'aménagement des espaces publics ;
4. une rencontre avec le groupe d'accompagnement (GA) pour prendre connaissance des résultats du 1^{er} atelier et préparer le second atelier (phase avant-projet) ;
5. un deuxième atelier participatif pour mettre en discussion les orientations proposées par l'avant-projet ;
6. deux rencontres avec le GA pour prendre connaissance des résultats du second atelier et accompagner l'élaboration du projet (phase projet) ;
7. la présentation du projet à la Délégation municipale Pôle Gare le 2 décembre 2016, puis la validation du projet par la Municipalité le 6 mars 2017 ;
8. la présentation au GA par la Municipalité de la proposition de piétonisation du barreau est du chemin des Fleurettes le 1^{er} juin 2017 ;
9. la confirmation par email au GA de l'abandon de la proposition de piétonisation.

PS rappelle les résultats du diagnostic et des deux ateliers, avec les éléments-clés pour chaque phase.

Phase 1 : diagnostic et travail sur les enjeux du projet lors du premier atelier. Résultats : 32 objectifs par consensus, synthétisés en 10 enjeux principaux :

- Etendre la zone de rencontre à l'ensemble du quartier.
- Organiser l'espace afin d'assurer une bonne cohabitation entre usagers.
- Assurer la sécurité des piétons, des enfants et des personnes âgées.
- Repenser le stationnement dans le quartier.
- Favoriser les lieux de rencontre, de convivialité et de jeux.
- Promouvoir la végétalisation et la biodiversité dans le quartier.
- Renforcer la cohérence et l'adéquation entre espaces publics et privés.
- Installer une signalétique claire et visible.
- Affirmer la qualité de « portes d'entrées » des accès routiers du quartier.
- Recoudre les parties du quartier en éliminant le sentiment de séparation créé par le chemin de Fontenay.

Phase 2 : travail sur l'avant-projet lors du second atelier. Résultats : 6 thématiques traitées, 44 retours :

- 14 orientations accueillies positivement.
- 30 propositions de modifications d'orientations, dont:
 - 17 retenues
 - 4 à étudier
 - 3 écartées
 - 6 hors projet

Phase 3 : 2 séances du GA pour échanger avec les concepteurs sur l'avancement du projet.

Présentation du projet d'aménagement des espaces publics

Jonathan Musy (JM), du bureau Hüslér & Associés, présente le projet autour du plan. Le projet a très peu changé depuis la dernière séance du GA, le travail récent ayant surtout permis de consolider les aspects techniques et constructifs (principalement par rapport aux contraintes des réseaux souterrains) et la vérification de l'accessibilité pour les véhicules d'urgence et de service et aux sorties privées. Il est précisé que les tests de giration sont encore en cours.

JM rappelle les 3 éléments-clés du projet :

1. les 3 portes d'entrée qui seront marquées par les grands arbres et le marquage au sol ;
2. les 3 places avec :
 - a. des plantations, dont des arbres caducs et à fleurs,
 - b. des grands espacements (en grands paliers dessinés par des marches dans la pente) ;
3. des séquences d'alignement, matérialisées par un tapis pavé et un alignement d'arbres à fleurs. Elles prennent place dans la continuité du stationnement auto sur l'ensemble du quartier. Equipées de mobilier d'assise, elles font office de petits espaces de rencontre.

Le nombre important de réseaux souterrains qui devront prendre place sous le chemin des Fleurettes ne permet pas d'y planter de grands arbres. La végétation a été adaptée aux contraintes techniques. La signalisation précédemment prévue est confirmée.

PS donne ensuite la place aux questions des participants :

- *Est-ce que les bacs à fleurs seront supprimés ?*

JM : comme cela a déjà été précisé, oui sur la voirie, parce que la largeur minimale de 3.5m de la route doit être respectée, il n'y a donc pas assez de place pour les bacs. Il y a effectivement moins d'éléments végétaux sur le chemin des Fleurettes que sur Fontenay, au regard des contraintes des réseaux. Mais au niveau de l'ensemble du quartier, il y aura beaucoup plus d'éléments végétaux qu'actuellement.

- *Est-ce que le dos d'âne à l'entrée du quartier va être supprimé ?*

JM : oui, mais il y aura d'autres chicanes à l'entrée qui vont ralentir les véhicules. L'entrée et le virage sur le chemin des Fleurettes seront très serrés, les voitures seront obligées de rouler très lentement. De plus, le revêtement va changer à l'entrée de quartier pour mettre en évidence la zone 20km/h et lui donner un caractère moins routier.

- *Plusieurs participants questionnent la présence de places de stationnement à l'entrée est du chemin des Fleurettes, avec l'impression que cela amoindrit la visibilité et représente un danger pour les enfants.*
- *Un participant estime pour sa part qu'en zone 20, il s'agit de marcher au milieu de la route, afin de signaler sa présence, étant donné que le piéton a la priorité.*
- *Quelqu'un demande quel est le but de ces places, si c'est d'avoir assez de places de stationnement ou si c'est pour ralentir le trafic.*

JM répond que c'est un compromis. On évite la ligne droite grâce à l'alternance pour avoir un effet ralentisseur. Par rapport à aujourd'hui, le nombre de places de stationnement sera diminué de 15 %, ceci était une donnée fixe dans le projet.

- *Une participante attire l'attention sur les besoins des personnes à mobilité réduite qui ne pourront pas longer le bord de la route à cause de l'alternance des places.*

Marianne Baudat (MB) répond qu'un bureau spécialisé sera mandaté pour étudier spécifiquement la question des personnes à mobilité réduite.

NLu précise que le projet est construit sur les grands principes définis lors des ateliers. Forcément, le quartier va changer d'image. PS rappelle qu'au stade de la restitution le projet ne peut être changé. Les grands débats de fonds ont eu lieu lors des ateliers et ont été entendus et traduits dans le projet présent.

- *Une participante questionne la nécessité des places de stationnement pour deux roues à l'ouest du quartier.*

NLu répond que le nombre de places de parking est basé sur des comptages qui ont été faits à différentes heures de la journée dans le quartier et correspond donc à des besoins.

NLu tient à rappeler qu'il revient aux habitants du quartier de faire part de leur expertise d'usage et leurs demandes ont été entendues. Le rôle des concepteurs et des services de la Ville quant à eux est d'apporter l'expertise technique. Les résultats de la démarche participative ont été intégrés, mais l'ensemble du projet est soumis aux réalités techniques et légales, qui présentent énormément de contraintes (gaz, électricité, eaux, mobilité, route, etc.). De plus, des spécialistes de bureaux externes ont étudié les questions liées à la mobilité. Il n'est pas toujours possible de faire le projet comme on aimerait idéalement le dessiner.

- *Un participant soulève l'enjeu qui se présentera après les travaux : il faudra s'approprier le nouveau quartier, prendre des nouvelles habitudes comme par exemple marcher au milieu de la route. L'élément qui englobe l'entier du quartier, la zone de rencontre, doit être vécue comme telle, il faudra créer un dialogue et soigner le vivre ensemble.*
- *Une participante souligne qu'elle s'est sentie écoutée en tant qu'habitante, elle est contente d'avoir pu voir l'évolution du projet, qui est cohérent sur l'ensemble du quartier. Il faudra le vivre ensemble. Les portes d'entrée sont bien réussies et définissent l'entrée dans la « bulle » de leur quartier.*
- *Une participante demande si les deux places de parc situées tout en bas du chemin du Mont-Tendre ne pourraient pas être déplacées sous le mur de soutènement sur le chemin des Fleurettes.*

JM répond que si on les mettait sur le chemin des Fleurettes, on ne pourrait pas mettre la bande végétalisée sur l'autre côté pour assurer l'alternance et on perdrait le grand espace pour jouer dans le prolongement de la placette dite conviviale.

- *Une autre participante demande si les deux places de parc situées un peu plus haut dans la partie descendante de chemin du Mont-Tendre, à droite le long du jardin, ne pourraient pas être déplacées sur le côté opposé. Elle rappelle qu'il avait été fortement souhaité que la vue sur le jardin reste libre.*

JM répond que de mémoire cela ne gêne pas la vue sur le jardin, situé légèrement en contre-haut à cet endroit, mais qu'il est éventuellement possible, après vérification de la faisabilité, de les déplacer sur le côté opposé.

PS précise que tout ce qui a été exprimé durant la démarche participative a été entendu et discuté au niveau de la conception du projet. En tant que mandataire pour la démarche participative il a été le garant des enjeux et attentes exprimés par les habitants tout au long du processus. Mais il faut aussi pouvoir accepter que tout ne soit pas possible à cause des contraintes déjà évoquées par Mme Luyet et M. Musy. Au stade de la restitution, ce n'est en principe plus le moment de modifier le projet. Etant donné que l'objectif reste d'obtenir le meilleur projet possible, tant mieux si de petits ajustements peuvent encore affiner le projet.

- *Quelqu'un demande si ce serait encore une option de diminuer encore le nombre de places de parc ?*

NLu répond que le projet diminue de 15 % par rapport à aujourd'hui. S'agissant d'une décision politique, une modification de cette donnée de base devrait forcément repasser par la Municipalité. PS ajoute que ce n'est pas le rôle du groupe d'accompagnement de remettre en question les résultats de la démarche. Celui-ci doit au contraire porter ces résultats. Et sur les places de stationnement, il a été considéré que la diminution proposée était acceptable pour tout le monde.

JM rappelle que le projet considère le quartier comme un ensemble, une entité. S'il y a plus d'éléments (par ex. les places de parc ou les arbres) dans une partie du quartier, c'est à cause des contraintes techniques. Il cite l'exemple du chemin de Fontenay : plus large et avec les réseaux

souterrains situés sur un côté de la route, les places de parc et les arbres ont été placés en ligne et non pas en alternance. Et la place en sous-sol a permis de proposer la plantation de nombreux arbres.

PS souhaite que les habitants accordent leur confiance aux concepteurs, qui ont fait leur maximum pour tenir compte des besoins et des usages des habitants. L'objectif de la soirée est de restituer la démarche et poser les dernières questions de compréhension sur les choix réalisés. Mais qu'il n'est pas possible de refaire les débats de fond.

- *Une participante aimerait savoir s'il y aura des voitures Mobility.*

MB répond que cette question pourra être abordée à un stade ultérieur du projet, que cela ne fait pas partie des éléments à soumettre à l'examen préalable et à l'enquête publique.

- *Un participant questionne le positionnement des places de parc en haut du chemin du Reposoir.*

JM explique qu'elles sont placées là car il y a un espace suffisant en vis-à-vis. Le projet doit répondre aux normes, alors qu'actuellement il y a certaines places de stationnement qui n'y répondent pas.

- *Un participant demande comment la Ville travaille avec les CFF par rapport au terrain situé dans le coude de Fontenay, le mur anti-bruit. Il demande si l'accès camion est pérenne.*

NLu répond que la Ville et les CFF sont en négociations. Le but de la Ville est de pouvoir mettre ce terrain à disposition des habitants pour des plantages, mais rien n'est encore gagné. L'accès des camions concerne l'emprise du chantier Léman 2030, et ne sera effective que pour la durée des travaux. Les CFF ont le devoir de fournir des compensations écologiques, mais les jardins potagers ne sont pas considérés comme ayant une valeur écologique.

Toutes les personnes présentes ayant pu s'exprimer, PS propose aux auteurs de la lettre envoyée en janvier, de revenir sur les points qui n'auraient pas encore été traités durant la soirée.

- *L'une des signataires reprend les points qui lui semblent être encore en suspens. Elle estime que :*
 - *les enfants et les aînés n'ont pas été assez pris en compte dans le projet. Le stationnement à l'entrée du quartier est dangereux parce que situé en face de l'école de musique ;*
 - *Il faudrait faire la place conviviale le plus large possible ; comparée aux autres places, elle est très petite et sa valeur historique n'a pas été prise suffisamment en compte ;*
 - *Le bas du chemin de Fontenay est problématique pour les personnes à mobilité réduite, il faudrait y installer une main courante. Ou laisser le trottoir et commencer la zone 20 au croisement avec le chemin des Fleurettes ;*
 - *L'accessibilité aux immeubles n'a pas suffisamment été étudiée, ainsi que la sécurisation des sorties des maisons ;*
 - *Et qu'en est-il de la possibilité d'affichage à l'entrée du quartier? Et du hangar à vélos ?*
- *Une autre participante explique qu'elle prend toujours le petit chemin avec les escaliers pour descendre sur Mont-d'Or, au lieu du chemin de Fontenay qui est raide.*

NLu répond que les débats ont été entendus, que le projet final est un compromis. Tout le monde ne va pas pouvoir retrouver ses souhaits personnels. Les fonctionnalités ont été définies lors des ateliers. Il y avait un consensus pour garder la place conviviale, qui sera plus grande qu'actuellement. Mais il est possible de reconsidérer encore une fois son agrandissement. Le tableau présenté au début de la soirée par PS montre bien tous les éléments pris en compte par le projet. Celui-ci a pu tenir compte de beaucoup d'attentes.

PS résume les principaux éléments questionnés : les places de stationnement à l'entrée est, les places situées le long du grand jardin sur le bas du chemin du Mont-Tendre, l'étendue de la place conviviale, l'attention portée aux personnes à mobilité réduite, la disparition des bacs à fleurs. Il invite également les participants à considérer que le projet vivra également de la manière dont les habitants se l'approprient.

Divers

NLu fournit des précisions sur divers points en lien avec le projet :

- collecte centralisée des déchets : la question de la collecte centralisée fait l'objet d'une réflexion politique et technique distincte et ne fait donc pas partie de l'enquête publique du projet ;
- concept d'éclairage : le schéma d'éclairage sera complété par un concept d'éclairage pour la mise en valeur des espaces singuliers, des places et portes d'entrée du quartier ;
- analyse du projet sous l'angle de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite : le projet sera examiné sous cet angle par un bureau spécialisé (ID-GEO); les associations concernées seront également consultées avant l'enquête publique (via les groupe d'accompagnement piétons et le groupe deux roues de la Ville de Lausanne) ;
- mini-projets nature en ville : la brochure « réseau écologique urbain » est mise à disposition à l'intention des habitants qui souhaitent développer un mini-projet ; le Service des parcs et domaines (SPADOM) se tient à disposition pour répondre aux éventuelles questions ;
- la Ville engagera prochainement des discussions avec les propriétaires fonciers concernés par le projet d'aménagement des espaces publics.

Suite du processus

PS explique la suite du processus : il sera proposé aux habitants de tester les usages possibles des futurs espaces publics du quartier durant un mois au printemps 2018. Concrètement, la future place située au croisement des chemins des Fleurettes et de Fontenay, ainsi que la placette conviviale seront préfigurées par une délimitation physique et d'éléments pour tester les usages y seront mis à disposition. Il s'agit de cubes qui s'assemblent à volonté pour former par exemple un banc ou un bac ou des jeux, etc. Cette action sera mise en place le samedi 28 avril 2018. A l'issue du test, le samedi 26 mai 2018, les habitants seront invités à participer à un atelier pour discuter des retours de l'expérience, pour échanger sur la manière dont ils auront utilisé et vécu ces espaces. Les résultats de cet atelier seront transmis à la Ville en vue de l'élaboration du projet d'aménagement du mobilier urbain.

Suite à une demande de précision d'une participante, MB répond que les éléments pour tester les usages se présentent sous la forme de cubes en bois qui s'empilent en hauteur ou en longueur, qui permettent de préfigurer tout ce que l'on veut, un peu à l'image de Legos. Les éléments sont les plus neutres possibles pour tester de multiples usages et non pas l'objet lui-même. Il s'agit de récolter des expériences, afin de donner des pistes de réflexion sur le type de mobilier urbain qui pourrait intégrer les espaces publics du quartier dans le futur. Ceci n'aura aucune incidence sur le projet.

PS ajoute que la fin du test (le samedi 26 mai) pourrait être marqué par une fête de quartier, organisée par les habitants. Cette proposition rencontre un accueil positif.

NLu présente ensuite le calendrier estimatif des prochaines étapes :

- octobre-janvier :
 - examen préalable par le canton ;
 - consultation préalable du projet par les services de la Ville ;
 - analyse du projet sous l'angle de l'accessibilité universelle ;
 - présentation au Groupe d'Accompagnement Piétons (GAP) et au Groupe Deux Roues Lausanne (GDRL) ;
- janvier-février : version finale du projet avec intégration des éventuelles remarques
- mars-avril : enquête publique
- 28 avril – 26 mai : test des usages

Les participants soulèvent encore quelques questions :

- *Un participant demande quand les travaux débiteront ?*

NLu répond que la Ville ne maîtrise le calendrier que jusqu'à la mise à l'enquête publique. La suite dépend fortement des éventuelles oppositions. Les travaux commenceront une fois que le permis de construire est délivré. La durée totale des travaux est estimée à environ 3 ans, mais cela dépendra beaucoup des entreprises de construction.

- *Est-ce que les conduites sur terrain privé, plus précisément au Square des Fleurettes, seront faites en même temps ?*

NLu ne peut pas le garantir, mais en général, si possible, les conduites des terrains privés suivent les constructions des réseaux sur les biens-fonds publics.

- *Quand est-ce que les habitants seront informés du projet ?*

NLu répond qu'au moment de la mise à l'enquête publique, une séance d'information sera organisée. Elle se réjouit des changements et remercie encore une fois les participants pour tout ce qui a été fait durant la démarche participative.

PS remercie tout le monde pour la participation à cette dernière séance du groupe d'accompagnement, et pour la fidélité. Il conclut en soulignant que, dans son appréciation personnelle, cette démarche a été une chance pour le quartier et ses habitants et que le projet a pu tenir compte de nombreux éléments exprimés. Il invite les participants à continuer les discussions autour de l'apéritif.

Procès-verbal : LV

